

GROUPE «CITOYENNETÉ»

Présidente : -Mme Brigitte LABATUT-CHABAUD

Rapporteurs : -Melle Aurèle POILBARBE

-M. François-Xavier CUGNETTI

L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Pour la session 1999-2000, le groupe «Citoyenneté» s'est vu confié le thème d'étude : « Etudier les domaines d'intervention des forces armées en amont et en aval de la J-APD, en vue de favoriser et d'intégrer, dans le parcours éducatif de la jeunesse, l'apprentissage de la citoyenneté. Proposer des actions nouvelles, au besoin en s'inspirant des expériences européennes, qui pourraient être menées par les forces armées en termes d'identité, d'intégration, d'insertion ou de réinsertion dans la société. »

En avant propos, il s'agit ici d'étudier des nouvelles formes de contribution des forces armées pour l'apprentissage de la citoyenneté, du collège jusqu'à l'enseignement supérieur et au-delà.

Notre réflexion s'inscrit dans l'effort national entrepris pour remettre la citoyenneté au cœur d'un débat de société. C'est dans ce sens qu'ont été organisées, en ce début d'année 2000, les Assises de la Citoyenneté et le Festival de la Citoyenneté auxquels plusieurs ministères ont été associés, sans oublier la parution de la circulaire du 2 mai 2000 relative à l'accès à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations (J O du 16 mai 2000).

Trois questions sont posées :

La première - Est-ce que l'exercice de la citoyenneté se limite essentiellement aux seuls nationaux ?

Non, c'est un fait, mais le groupe a choisi de ne traiter qu'une partie du problème en écartant dans son étude les jeunes qui, non français vivant sur le territoire national, sont tout autant concernés par le problème.

La seconde - Est-ce que les forces armées ont une place à prendre dans cet effort national de cohésion sociale au moment où elles deviennent entièrement professionnelles ?

Oui, comme tout corps de l'Etat, elles en ont le devoir pour se conformer aux obligations légales d'y prendre leur part comme le précise, en

son article premier, la loi d'orientation, du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

La troisième - Est-ce que la journée d'appel de préparation à la défense (J-APD) ou l'accueil dans le volontariat du service national sont, dans ce cadre, leurs seules contributions possibles ?

Les forces armées ont effectivement encore un rôle d'apprentissage de la citoyenneté, en dehors de la J-APD ou de l'accueil dans le volontariat du service national qui concernent tous les jeunes Françaises et les jeunes Français,

pour compléter le parcours du collège jusqu'à l'enseignement supérieur et professionnel, selon les quatre modes suivants :

- Participation avec l'Education nationale à l'enseignement de défense,
- Collaboration avec les autres institutions nationales ou locales et associatives en offrant des stages,
- Coopération avec d'autres partenaires en faisant bénéficier de son savoir-faire en matière d'encadrement de jeunes en formation professionnelle,
- Participation à l'effort national d'insertion par le recrutement de volontaires et d'engagés.

Afin de remplir au mieux notre contrat, nous avons procédé en trois étapes : analyse du nouveau contexte, écoute des expériences étrangères, élaboration de propositions.

DANS LA PREMIÈRE ÉTAPE NOUS AVONS EXAMINÉ LE NOUVEAU CONTEXTE DANS LEQUEL SONT ENGAGÉES LES FORCES ARMÉES.

D'une part, la suspension de l'appel sous les drapeaux a pour principale conséquence la mise en place d'un parcours citoyen pour toute la jeunesse française.

La citoyenneté s'apprend dans chaque famille, dans le système éducatif et l'ensemble de la vie sociale. Le parcours citoyen commence effectivement au collège vers l'âge de onze ans avec l'éducation civique et se poursuit avec l'enseignement de défense au lycée. Dans leur seizième année, tous les jeunes connaissent leur première obligation, le recensement à la mairie de leur domicile. L'année suivante, ils

sont convoqués pour participer à une journée d'appel de préparation à la défense, organisée par le ministère de la défense.

A 18 ans, les jeunes Françaises et les jeunes Français deviennent majeurs et citoyens à part entière, dotés de droits civiques, civils et de famille. Si la majorité donne des droits, il n'en demeure pas moins que l'apprentissage de la citoyenneté est permanent

Aujourd'hui, le rôle des forces armées reste donc à redéfinir dans ses modalités d'application, à la fois pour une tranche d'âge élargie 11-25 ans et pour toutes les jeunes Françaises et tous les jeunes Français.

D'autre part, le risque d'isolement des forces armées du reste de la population est inhérent à la professionnalisation

Du fait de la professionnalisation, les forces armées ont plus qu'avant les contraintes des entreprises, optimisant leur gestion. Alors qu'elles restent plus que jamais au service des citoyens, le risque d'isolement des forces armées du reste de la population est bien réel.

De ces constats naissent un défi

La nécessité du maintien du lien armées-Nation impose une ouverture d'ailleurs nécessaire pour un bon recrutement durable.

Les actions nouvelles, ici proposées, sont orientées vers la jeunesse dans son ensemble et mettent l'accent sur les jeunes en difficultés en notant bien que celles-ci peuvent être de divers ordres.

DANS UNE DEUXIEME ETAPE, NOUS AVONS ENRICHİ NOTRE REFLEXION DES EXPERIENCES ETRANGERES

Les interventions d'officiers supérieurs ont permis de dégager les grandes lignes des actions originales conduites au profit des jeunes, qu'ils soient civils ou militaires, par chacun de ces pays selon leur géographie et leur histoire.

Dans les pays où l'armée est professionnelle, au Canada et en Grande Bretagne

L'originalité du mouvement des cadets anglais consiste, comme au Canada, en un mouvement volontaire national de jeunesse dont le but est de

former de bons citoyens. Il s'agit en priorité de développer chez les jeunes la notion de responsabilité.

Dans les pays où la conscription existe encore, en Espagne et en Allemagne

L'armée espagnole fait surtout des efforts de communication pour son recrutement et offre la possibilité de faire acquérir une formation professionnelle et, par conséquent, un emploi.

Marquée par son histoire, la République Fédérale d'Allemagne évite dans la Bundeswehr de cultiver tout esprit de caste militaire. L'effort porte sur l'éducation des jeunes hommes en tant que citoyens à travers le service national pour lequel les jeunes femmes ne sont pas sollicitées.

Nous avons retiré de ces expériences que ce qui est le plus partagé, c'est bien en tous cas la nécessité affirmée de prendre en compte, très tôt, les besoins et les préoccupations de la jeunesse.

Nous sommes conscients qu'il est difficile de transposer directement d'une nation à une autre la mise en place d'actions spécifiques pour maintenir chez les jeunes le sentiment de l'appartenance à une communauté nationale. Cependant on peut retenir utilement un certain nombre d'idées.

LES MEMBRES DU GROUPE PROPOSENT TROIS AXES DE DÉVELOPPEMENT ET UN PROJET D'ÉTUDE POUR LA PROCHAINE SESSION DE LA COMMISSION.

Il s'agit de mettre en place des actions spécifiques pour renforcer chez les jeunes le sens de l'appartenance à une communauté et le sens de l'engagement personnel.

Il est nécessaire pour certains de mener des actions plus orientées vers leur insertion ou leur réinsertion dans la société, notamment par la validation des acquis et/ou une formation adaptée.

Il faut enfin profiter des réseaux offerts par le monde associatif, sans oublier les réservistes, réseaux très développés et fortement ancrés dans notre société tant au niveau local que national.

Trois axes ont été retenus :

-Le premier axe consiste à développer le partenariat entre la défense et l'Education nationale

Pour l'enseignement de la défense à l'école

L'enseignement des questions de défense, désormais au programme des classes de troisième s'inscrit dans le cadre du cours d'instruction civique, amorcé dès la sixième, début du parcours citoyen.

Pour la formation des maîtres

Quelques-uns des membres de la Commission ont participé au stage national Formation des formateurs, organisé par le ministère de l'Education nationale et par l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale afin de situer la défense dans le cadre de l'enseignement civique, juridique et social. Il s'est déroulé à l'Ecole militaire du 25 au 28 octobre 1999.

Compte tenu de la qualité des interventions et de la satisfaction exprimée par les enseignants présents, cette expérience mérite d'être reconduite et relayée pour qu'un plus grand nombre puisse y participer. Le groupe estime qu'il serait pertinent d'inscrire le thème de ce stage au programme des instituts universitaires de formation des maîtres (I.U.F.M).

À l'image d'une coopération réussie entre la marine et l'éducation nationale

La définition en commun des programmes de CAP en 1994-1995 entre la marine et l'éducation nationale dans le cadre de conventions locales est un exemple de partenariat possible pour des jeunes en difficulté légère. Avec la garantie d'un premier emploi après une formation à l'école de St Mandrier et la signature d'un contrat pour six ans.

Ce type de coopération peut intéresser toutes les forces armées ; ce sont des contrats locaux avec l'appui des trinômes académiques.

Ce genre de contrat est à développer ; il correspond bien à l'obtention du premier emploi. Au bout de six ans, il y a validation des parties pratiques par l'éducation nationale.

Tout ceci au-delà de la simple bonne volonté des différentes parties prenantes ne peut être pérennisé et amplifié que par la signature d'un nouveau protocole entre les deux ministères.

-Le second axe consiste à participer à l'effort d'insertion par le recrutement, notamment pour les jeunes en difficulté, en favorisant la validation des acquis professionnels transposables dans le civil.

Le recrutement par lui-même participe à l'effort national d'insertion, mais il faut aller au-delà. Désormais, les forces armées, devenues un plus grand pourvoyeur d'emplois, doivent au nom du lien armées-Nation prendre une part plus importante à la politique d'insertion des jeunes dans notre société.

Un effort particulier doit être porté vers les jeunes en difficulté à la recherche d'un premier emploi ou d'une formation.

A ce titre, une initiative exemplaire est celle des contrats courts marine

Les contrats courts marine permettent de «resocialiser» chaque année un millier de jeunes en situation d'échec scolaire. La marine leur fait acquérir, l'un des trois «savoir-faire» suivants : manutention d'aéronef, service général, protection défense. A l'issue de leur contrat de deux ou trois ans et en liaison étroite avec les missions locales et la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (D.I.I.J), elle s'emploie ensuite à les réinsérer dans la vie civile.

Le groupe propose d'étendre la formule des contrats courts à l'ensemble des armées et de permettre aux jeunes de déboucher, à partir de programmes de formation réalisés en liaison avec l'Education nationale, sur un CAP ou tout au moins sur une reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise, puis d'assurer leur reconversion en s'appuyant sur le partenariat local (trinômes académiques, chambres des métiers, petites et moyennes entreprises..)

Les actions des missions locales, des associations et de tous les organismes en charge de ces problèmes (AFPA ,...)seraient coordonnées par une structure qui regardera tous les contrats passés avec les armées.

-Le troisième axe consiste à développer des partenariats, pour la réinsertion des jeunes en difficulté, avec les autres ministères, les collectivités territoriales, les associations, sous forme d'actions concrètes de petite ou de grande envergure.

En plus des préparations militaires, des stages divers présentés comme une des propositions fortes du groupe CONTACTS, les forces armées doivent prendre leur part dans la réinsertion des jeunes en grande difficulté.

Des stages spécifiques pourraient être organisés à leur intention. Ils permettraient d'apporter un début de solution à leurs difficultés qui sont fondamentalement, comme nous a exposé le père Petitclerc, responsable de l'association le Valdocco à Argenteuil, la crise d'appartenance à un groupe

social, le manque de confiance en soi et dans les autres, l'absence d'intégration des repères. Ces repères ne peuvent être donnés que par des porteurs d'autorité crédibles, ce que, avec d'autres, les cadres militaires incarnent.

Ces stages doivent leur apporter un cadre et des structures, leur offrant dans un premier temps les bases des règles de la vie en société.

Faits sur la base d'activités ludiques, sportives, ils comportent des pratiques physiques intenses. Ils reposeront sur le volontariat, concerneront les filles et les garçons, ensemble ou séparément, répartis en petits groupes fortement encadrés. Leur financement pourrait être public, parapublic ou assuré par une fondation. Leur durée pourrait être d'un mois. Une première expérience, menée en partenariat entre la CAJ et le Valdocco au centre national d'aguérissement en montagne, CNAM de Briançon, a prouvé que l'on pouvait tenter ce genre de stage même avec les jeunes en grande difficulté d'insertion à condition de consentir une solide préparation et un encadrement de grande qualité. Il a été riche d'enseignements susceptibles de servir à de nouvelles expériences.

A beaucoup plus grande échelle, un projet d'étude pour la prochaine session de la Commission afin d'expérimenter une forme de volontariat militaire d'aide à l'insertion, adaptée à la métropole.

Lors de l'annonce de la professionnalisation des forces armées, le Président de la République a indiqué que le SMA se poursuivrait.

Le 15 mars dernier, à l'occasion de votre participation à une réunion de travail du groupe, vous avez encouragé, Monsieur le secrétaire d'Etat, la présentation de ce projet d'étude pour la réunion plénière du 21 juin 2000, aujourd'hui.

Il s'agit d'expérimenter une forme citoyenne d'un "S.M.A" volontaire en métropole.

Il convient avant tout d'expliquer pourquoi cette responsabilité doit incomber à la défense et de donner une nouvelle appellation à ce dispositif.

Un comité d'experts de notre groupe s'est constitué autour d'un chef de projet ; Monsieur Guy HERVO va vous présenter un nouveau moyen pour lutter contre l'exclusion de certains jeunes défavorisés.